

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE LA GRAND'CROIX (42320)**

n° 10/2022

Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 –
Fax 04.77.73.41.20

L'An deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, André JURINE – Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Aurélie BERTHE (à partir de la question 10), Anaëlle BOBER, Valérie ARNAUD, Myriem BOUBDALLAH, Karine BRUYAS, Andrée DUTEL,

Etaient excusés : Messieurs Kahier ZENNAF et Pascal CALTAGIRONE, Madame Jocelyne LABOURE

Secrétaire : Véronique HENRY

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'Administration

En application de l'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (C.A.S.F.), le CCAS doit établir son règlement intérieur.

Il a été demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le règlement qui avait été joint à la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le règlement intérieur proposé à l'unanimité.

Votes : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

LA GRAND'CROIX, le 8 décembre 2022

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS



La secrétaire,
Véronique HENRY

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telcrecours.fr